

"Refondation" dans le 2nd degré : Priorité à l'entreprise et aux Régions**Collèges, lycées et LP au centre de la marchandisation...****Édito**

« L'éducation est un levier de compétitivité » affirme Jean-Marc Ayrault, d'où la décision n°20 de son « pacte pour la croissance » : « assurer une évaluation permanente de l'adaptation de l'offre des formations aux besoins de compétences des employeurs. » Ainsi les valeurs et les objectifs assignés à l'éducation nationale relèvent avant tout de l'utilitarisme économique*.

Ceci ne fait que s'inscrire dans la lignée d'un certain nombre de mesures déjà en œuvre dans le second degré (bilan de compétences, "Parcours de Découverte des Métiers et des Formations", augmentation du poids du stage en LP, stage en entreprise obligatoire au collège...). Il est même question de « co-éducation avec l'entreprise » et V. Peillon a promis le 15 novembre la création, en 2013, d'un conseil « pour que les chefs d'entreprise soient représentés à l'éducation nationale » et présents dans les conseils d'administration... Adapter les formations et les élèves aux besoins des entreprises dès la sixième, organiser un contact des enseignant-e-s avec le monde de l'entreprise au cours de leur formation, poursuivre une gestion des établissements inspirée du privé, serait-ce le « nouveau » crédo du gouvernement socialiste ?

...et de la régionalisation du système éducatif

L'acte III de la décentralisation, annoncé dans le projet de loi d'orientation, organise le transfert aux régions de la carte des formations de la voie professionnelle. C'est un moyen pour réduire les formations financées par l'État ou d'en régionaliser certaines sous le statut de l'apprentissage. On voit sans peine l'intérêt du Medef pour une définition locale des formations au plus près des besoins des entreprises de la région ! Nos inquiétudes sont grandes pour le caractère national de diplômes délivrés à l'issue de formations régionalisées, mais aussi pour l'avenir du statut des personnels d'État dans une décentralisation de l'enseignement professionnel qui avance masquée.

La situation promise aux COP, qui seraient soumis à une double tutelle État/Région, voire même devraient choisir entre rester fonctionnaire de l'EN ou devenir fonctionnaire de la Région, va aggraver les inégalités territoriales suivant les choix des Conseils régionaux, détruire l'orientation scolaire et remettre en cause les garanties statutaires des personnels d'orientation et... des enseignant-e-s qui devront sans doute s'y substituer.

Cette double emprise des collectivités territoriales et de l'entreprise s'accompagne aussi du formatage des jeunes voués à accepter la soumission à un modèle économique basé sur la compétitivité, la rentabilité, l'employabilité et la précarité.



**Pour SUD éducation, l'école ne doit pas devenir un levier de compétitivité
mais bien un lieu d'émancipation et de coopération.**

*l'utilitarisme économique désigne ici le fait que les apprentissages scolaires ne peuvent avoir d'autres finalités que l'utilité pour les entreprises employeuses de main-d'œuvre et que leur évaluation sera établie selon cette fin.

Positions, analyses, revendications de SUD Éducation sur :
www.sudeduclor.lautre.net

Décentralisation rampante des EPLE, régionalisation des CIO : une soumission de l'éducation aux intérêts du patronat local

Collèges et lycées : Ingérence des collectivités territoriales

Les lois de décentralisation (1983 puis 2004) ont transféré aux communes, départements et régions les charges de fonctionnement et d'équipement des locaux scolaires, le recrutement et la gestion des personnels non enseignants, et fait des collèges et lycées des Établissements Publics Locaux d'Enseignement. Aujourd'hui, la "réforme du cadre budgétaire et comptable" des EPLE impose aux chefs d'établissement d'**élaborer les budgets en fonction des orientations et objectifs des collectivités territoriales**, et la modernisation de la gestion comptable permet un contrôle en temps réel par les CT de la comptabilité de chaque EPLE. Et comme en matière d'économie budgétaire, c'est au tour des collectivités territoriales de se serrer la ceinture*, nul doute que cette **ingérence nouvelle** finira par répercuter d'une manière ou d'une autre sur les choix budgétaires des établissements le **pouvoir exercé par les patronats locaux sur les départements et régions**.

*Cf. La "loi organique relative aux pilotage des finances publiques" appliquant en France le Pacte budgétaire européen

Voie professionnelle : Régionalisation en cours

Les ouvertures et fermetures de sections en LP ne sont pas décidées selon les souhaits d'inscription des élèves mais établies préalablement en calibrant les filières en nombre de places et en lieux d'implantation. Actuellement, la carte des formations professionnelles et technologiques est proposée par le Conseil Académique de l'Éducation Nationale (CAEN), qui comprend des représentants de la Région et du rectorat, des élus locaux, des représentants du personnel de l'éducation nationale, des syndicats de salariés et des organisations patronales. Le vote en CAEN n'est que consultatif, la décision finale revient au Comité Technique Académique de l'éducation nationale où siègent les représentants du rectorat et des personnels. **Avec l'acte III de la décentralisation, ce sera la Région qui arrêtera la carte des formations et mettra en œuvre le service public régional de la formation professionnelle**. Le rectorat acceptera ou non de mettre les moyens humains nécessaires aux différentes sections. Des sections pourront donc être totalement sous dépendance locale avec du personnel local : les formations en apprentissage en CFA public vont pouvoir se développer...

Décentralisation des CIO : L'orientation scolaire aspirée par l'insertion professionnelle

En 2003, la forte mobilisation des personnels des CIO avait empêché une première tentative de régionalisation. La nouvelle offensive de 2012 pour transformer les CIO en SPOTLV* régionalisé dépasse largement les projections les plus alarmistes de 2003. Avec l'instauration d'un service d'orientation unique pour tous publics, ce qui était dénoncé comme possibilités insidieuses devient explicite et même revendiqué par les régions.

L'orientation scolaire dénaturée.

Le transfert de l'intégralité de la compétence d'orientation aux régions, avec à la clé la décentralisation des CIO, met fin à une conception de l'orientation scolaire portée jusque là par le service public d'orientation de l'éducation nationale. Il n'est plus vraiment question de permettre aux élèves d'envisager leurs parcours en prenant en compte des intérêts liés à leur personnalité en construction, mais bien d'accorder une priorité à la perspective de leur future insertion professionnelle pour raisonner en individu qui va devoir « se vendre ». Avec la régionalisation de l'orientation et de la formation professionnelle, il s'agit bien de répondre aux demandes spécifiques et locales des entreprises.

Un service public démantelé, des personnels déboussolés et des élèves pénalisés.

Au-delà de la disparition à terme du réseau des CIO, c'est le glissement de l'accompagnement des élèves vers le placement, la maîtrise des flux et le formatage des volontés et comportements qui est programmé. Pour cela les COP seront placés sous une double tutelle**, voire devront choisir entre la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale, pour exercer un métier dont le statut et les missions ne manqueront pas d'être revus et corrigés en profondeur (quid du statut de psychologue, du temps de travail et du concept de conseil en orientation scolaire ?). Les élèves et leur famille, et tout particulièrement ceux qui sont issus des milieux les moins favorisés, n'ont rien à gagner mais beaucoup à perdre dans cet avènement d'une orientation exclusivement tournée vers l'insertion professionnelle. Celle-ci fait fi du réel travail de contribution à la réussite scolaire, de l'aide à l'appropriation du système éducatif pour ceux qui n'en détiennent pas les clés de par leur appartenance sociale. Cette inflexion utilitariste du rôle de l'École, le MEDEF et la droite (pourtant déjà décomplexée !) en ont rêvé, la prétendue gauche est en passe de la réaliser.

* "Service Public d'Orientation Tout au Long de la Vie", dans la droite ligne de la loi OFPTLV du 24 novembre 2009.

** La double tutelle créerait un précédent en assignant par convention à un fonctionnaire d'État des missions définies par les Régions. Nul doute que cette nouvelle modalité servirait d'exemple et pourrait s'appliquer à d'autres catégories de personnels.

L'école subordonnée aux besoins des entreprises : « la formation professionnelle tout au long de la vie »

Cette formule appliquée au monde de l'éducation et reprise dans le projet de loi d'orientation, indique clairement que seuls des objectifs d'employabilité sont essentiels. Les autres paramètres (culturels, sociologiques, émancipateurs...) qui fondent une éducation sont devenus secondaires ou n'ont plus d'existence.

Dans les collèges et les lycées : Le tri avant l'insertion professionnelle

Depuis le début des années 2000 de nombreux dispositifs, dès le collège, visent à **adapter les flux d'élèves au marché de l'emploi et aux besoins des entreprises** : "Parcours de Découverte des Métiers et des Formations" (PDMF), dispositifs de pré-apprentissage, 3e de découverte professionnelle ou prépa-pro, actions de visite d'entreprise, conventions de partenariat entre entreprises ou organisations patronales et des organismes scolaires... A force de lobbying, le patronat a obtenu que ses attentes pénètrent jusqu'aux contenus pédagogiques et méthodes d'enseignement : évaluation par compétences (LPC), critique des programmes et manuels de sciences économiques, obtention d'un enseignement de l'économie d'entreprise, traitement de la difficulté scolaire par des stages en entreprises, stages obligatoires en classe de troisième et possibles dès la quatrième...

Mais aujourd'hui, il semble qu'un pas de plus ait été franchi, tant **le ministre Peillon fait de cette préoccupation son cheval de bataille en multipliant les déclarations** : il faut « renforcer le lien entre l'école et l'entreprise », « faire découvrir l'entreprise et les métiers dès la sixième », établir « un lien nouveau (...) entre le redressement éducatif et le redressement productif », créer un « conseil éducation-économie », faire en sorte que « les chefs d'entreprise soient représentés à l'éducation nationale », « mettre en adéquation l'offre de formation avec les besoins des entreprises ». On ne saurait être plus clair...

La voie professionnelle : une évolution symptomatique

Le baccalauréat professionnel est défini comme un diplôme devant prioritairement déboucher sur « l'insertion sur le marché du travail ». Ce n'était pas la philosophie lors de sa création qui devait permettre à 80% d'une classe d'âge d'atteindre le Bac et de prétendre à une poursuite d'études. Puis, **la réforme du Bac Pro en 3 ans a été pensée en réduisant de 1000 heures la formation et en augmentant les périodes de stages** en entreprise qui devraient atteindre 24 semaines soit 6 mois sur 3 ans dans le projet Peillon ! Les 500 h d'enseignement général perdues ne sont nullement compensées... Aucune exigence de formation de qualité n'est demandée aux entreprises et un coefficient élevé à l'examen leur donne la main mise sur la réussite de l'élève. L'élève stagiaire doit s'intégrer rapidement, exécuter, obéir... sans regard critique, pour valider son diplôme. Des entreprises fonctionnent avec un roulement de stagiaires servant de variable d'ajustement. La rentabilité est le critère d'évaluation qui permet à l'employeur de considérer que la formation est assurée ! Il faut être professionnel avant même d'avoir fini une formation.

Décrochage scolaire et orientation : l'entreprise, « remède à spectre large »

Depuis 20 ans, l'entreprise s'impose comme remède aux insuffisances du système éducatif :

- avec les stages en entreprise obligatoires en 3ème qui mettent l'accent sur le « projet professionnel » de l'élève, mais combien d'entre eux échapperont pourtant à la reproduction sociale ?
- **projets** de micro-entreprise, PDMF, Forums des métiers... : autant de manières de banaliser la présence de l'entreprise privée à l'école, sous divers prétextes éducatifs et pédagogiques ;
- **pour les « décrocheurs »**, dès le collège : stages en entreprise, pré-apprentissage, puis alternance ;
- **dans la professionnalisation des études**: jusque dans les années 80, les études professionnalisées permettaient à des jeunes de s'insérer dans un domaine professionnel ; à charge des entreprises de former au poste de travail. Depuis, apparaissent dans les lycées et dans le supérieur, des formations dont la finalité est de former au poste de travail. Parfaits exemples de cette dérive : la partie terminale des Bacs Pro dont une partie croissante est confiée aux entreprises, ou les BTS et DUT commerciaux qui spécialisent dans la vente de produits bancaires, d'assurance ou pour la grande distribution ;
- **par l'intervention des entreprises dès la 6ème**, revendiquée aujourd'hui par Peillon, manière d'introduire un peu plus la logique entrepreneuriale dès le collège ;
- **pour les enseignants aussi** : alors que leur formation continue se réduit, se fait hors temps de service ou à distance, la mission école-entreprise nous forme (formate ?) à la réalité du monde de l'entreprise.

Le plus inquiétant, c'est que cette présence de l'entreprise dans l'école est vécue comme évidence indiscutable par une part croissante du monde de l'éducation. **La lutte se doit donc aussi d'être idéologique!**

L'école singe l'entreprise

« performance, management, concurrence... souffrance !

Collèges et lycées :

L'entreprise, modèle de fonctionnement

Dans un contexte de réduction des dépenses publiques, l'école se doit d'être "performante" à moindre coût. Dans le monde de l'entreprise, "performance" se nomme "rentabilité" et le mode d'organisation y est soumis. **Pour que l'école soit "performante", il faudrait s'inspirer de la gestion d'entreprise.**

Ainsi, l'éducation nationale adopte le langage et les techniques de "management" du secteur privé. On parle de "pilotage par les résultats", de "contrats d'objectifs" entre les établissements et les rectorats. On s'occupe de "fluidifier les parcours" c'est-à-dire de gérer des flux d'élèves comme s'il s'agissait de denrées périssables. On renforce le pouvoir hiérarchique de chefs d'établissements devenus de véritables managers d'équipes, notamment via le « conseil pédagogique ». On vise l'autonomie des établissements dans une concurrence entre eux allant croissante,... Toute cette gestion inspirée du privé participe à l'augmentation sensible de la souffrance au travail, largement ignorée par l'Éducation nationale.

Management des personnels :

le cas d'école des professeurs de STI

Un changement de nomenclature vient d'être imposé par le ministère aux professeurs de Sciences et Technologies Industrielles (STI) : des enseignant-e-s ayant une expertise dans un domaine de la technologie, sont arbitrairement étiquetés comme ayant des compétences pluri-technologiques ! Vue du ministère, cette opération permet une grande flexibilité de ces personnels, **notamment lorsqu'il s'agit de pouvoir, au gré des besoins,** les postes "technologiques" en collège et en lycée. Les enseignant-e-s se retrouvent déstabilisé-e-s par la dévalorisation et la précarisation de leur métier.

Quelle prise en compte de chaque élève en tant qu'individu ?

N'importe-t-il plus que les enseignant-e-s fassent bien la classe, s'attardent sur les élèves en difficulté ? Non, ce qui compte dans la voie générale, ce sont les taux de réussite au brevet, d'orientation en seconde générale, de poursuite d'étude, d'insertion professionnelle. En LP, les orientations se font à présent à flux hyper-tendu, pour qu'une section soit considérée comme viable, les taux de remplissage et de réussite à l'examen doivent être voisins de 100%. La réforme STI2D de la voie technologique a dégradé les conditions d'étude dans ces filières qui permettaient une réussite scolaire aux élèves de milieu modeste.

Les COP tributaires des politiques concurrentielles d'établissements

Après la disparition des CIO, les COP qui ne seraient pas détachés au Service Public Territorialisé de l'Orientation (SPTO) pourraient se trouver affectés dans un établissement.

On peut facilement imaginer ce que la perte d'indépendance des COP par rapport aux établissements scolaires va entraîner pour les familles. Alors même qu'il faudrait par exemple pour les « décrocheurs » co-élaborer (avec le jeune et des établissements d'accueil potentiels) des parcours adaptés, on se trouvera rapidement confronté au constat que le COP sera jugé, par son chef d'établissement, sur sa capacité à éviter le recrutement des jeunes indésirables et à trouver pour ceux-là des solutions extérieures à l'établissement.

Le pilotage des établissements par la logique d'entreprise risque de s'aggraver avec la régionalisation de l'orientation.

SUD éducation revendique une rupture avec la soumission de l'école aux lois du libéralisme économique

Depuis le milieu des années 80, les différents gouvernements tendent à adapter l'École au modèle de l'entreprise libérale où règnent compétitivité, flexibilité et précarité.

Le projet de loi de programmation pour l'École, présenté par le ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, s'inscrit pleinement dans cette vision « utilitariste » de l'École.

Au-delà des mobilisations dans les secteurs en prise directe avec cette transformation de l'École (orientation, voie professionnelle et technologique), SUD éducation est opposé à l'adoption du projet de loi d'orientation pour l'École. Nous demandons le report à septembre 2014 de l'adoption de la loi pour que les personnels puissent réellement être associés dans le cadre d'un vrai débat. Nous avons proposé aux autres fédérations de l'Éducation de porter ensemble cette exigence et une plate forme revendicative unitaire.